

FORMATION EN PRESENTIEL

**Maitriser les opérations de
restauration immobilière dans
les secteurs urbains dégradés**

**SITES &
CITÉS**
REMARQUABLES
FRANCE



Lecture Remarkable France © Atout France - Ooshot / @WorldElse

Jeudi 18 et vendredi 19 novembre



2 Bis Rue Béranger, 75 003 Paris, CAPEB (salle 607)

Arrêt de métro : République (lignes 3, 5, 8, 9 et 11)

Inscriptions :

<https://urlz.fr/gmG8>

Organisé par :

Sites & Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine, 20 Cours Pasteur, 33000 Bordeaux

Tel : + 33 (0)9 72 49 97 06

Contact : reseau@sites-cites.fr

www.sites-cites.fr

Maitriser les opérations de restauration immobilière dans les secteurs urbains dégradés

2 Bis Rue Béranger, 75 003 Paris, CAPEB (salle 607)

18 novembre 2021 de 10h à 17h30

19 novembre 2021 de 9h30 à 16h30

Formation en présentiel

Objectifs :

Alternance d'exposés et rappels de procédures et de processus de la restauration immobilière, de questions des participants; illustration par des exemples d'opérations engagées par des participants (difficultés, échecs, réussites, questions...)

Publics :

Elus, techniciens, urbanistes, chargés de planification ou d'aménagement, architectes... de villes et territoires de toutes tailles. cette formation ne demande pas de prérequis.

Programme :

- Rappel du champ de la restauration immobilière
- Rappel des procédures de création d'une ORI
- Les spécificités des ORI dans les immeubles en copropriété
- Le régime des travaux et des droits des occupants
- Les aides de l'Anah
- Le régime fiscal des travaux en ORI
- Combinaison de la restauration immobilière avec les polices de l'insalubrité et de l'insécurité
- Les processus opérationnels et l'expérience d'Angoulême
- Territoires – Charente, concessionnaire à Angoulême
- Suite du retour d'expérience d'Angoulême
- Le financement par l'Anah du déficit foncier de l'acquisition des immeubles par la collectivité : les RHI et THIRORI

Intervenants :

- Nancy BOUCHE présidente honoraire du pôle national de lutte contre l'habitat indigne
- Jacky CRUCHON, expert urbaniste, ancien directeur du service urbanisme de la ville de Bayonne
- Philippe Maylin, directeur de la SEM (EPL) Territoires-Charente et concessionnaire des opérations d'aménagement d'Angoulême

Tarifs :

- 150 euros pour les villes de moins de 7000 habitants
- 300 euros pour les villes de plus de 7000 habitants
- 500 euros pour les non-adhérents

TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts

Sites et Cités remarquables de France est organisme de formation.

N° de déclaration d'activité : 72640372464.

Agrément pour dispenser des formations aux élus locaux

Déjeuner : à la charge du participant.

Effectif : 15 personnes maximum.

Sites et Cités remarquables de France est organisme de formation.

N° de déclaration d'activité : 72640372464.

Agrément pour dispenser des formations aux élus locaux.

Méthodes mobilisées : documentations / PPT / analyse d'étude de cas / échanges/débats

Modalités d'évaluation : notule de présentation et de niveau en début

de session & auto-évaluation en fin de session

Formation accessible aux personnes handicapées, notamment à mobilité réduite